

Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire. Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du PETR est inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du CGCT. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire qui doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par le PETR portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

Résultats attendus 2022

Section fonctionnement :

Le réalisé de l'exercice 2022 est attendu comme excédentaire (environ +25 000 €). En effet, le PETR a fonctionné avec un agent en moins depuis avril 2023 sur la recherche de financement et n'a pas recruté de chargé de mission tourisme. Les missions menées par le PETR sur le tourisme n'ont pas été reprises.

Cependant, 142 000 € de subventions européennes sont en attente de paiement (dont 90 000€ en contrôle par l'ASP, pour le reste, les dossiers ont été envoyés à la Région mais les demandes ne sont pas traitées). 19 219 € ont été titrés en 2021 mais ne sont toujours pas perçues. Ainsi le report des résultats antérieurs positifs, en augmentation depuis 2018 (+ 147 615.887€), a permis d'apporter la trésorerie nécessaire pour engager les dépenses 2022 sans avoir à faire appel à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Mais il sera certainement nécessaire d'y avoir recours en 2023 si les paiements n'ont pas lieu au 1^{er} semestre.

Le résultat prévisionnel de la section investissement est attendu à environ - 2 000 €. Les dépenses d'investissement restent faibles (<4 000 €) et ont porté principalement sur le remplacement de deux ordinateurs.



Le programme d'actions 2023

Le plan d'action s'articule autour de 3 axes principaux et des actions transversales :

- I. L'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (contrats territoriaux et programme LEADER).
- II. Animation et développement territorial
- III. La préservation, la restauration et la valorisation du Patrimoine
- IV. Les actions transversales

I - L'accompagnement des porteurs de projets

1) Accompagnement des porteurs de projets publics et contractualisation

Perspectives 2023

- Proposer un accompagnement technique sur la recherche de cofinancements et le montage des projets à l'ensemble des communes (hors Nîmes) et travailler en lien avec le service des fonds de concours de Nîmes Métropole et la CCBTA.
- Animer le Contrat de Relance et de Transition Energétique sur le territoire du PETR et assurer l'organisation des différents comités avec les services de la Préfecture, la Région, le Département et les 2 EPCI.
- Contractualiser et animer le contrat territorial Occitanie et accompagner les communes à bénéficier des dispositifs financiers de la Région en lien avec ce document cadre. Proposer une programmation opérationnelle 2023.
- Conseiller les acteurs pour une mobilisation des crédits FEDER sur notre territoire.
- Accompagner les communes dans la poursuite des contrats Bourgs Centres Occitanie par voie d'avenants et suivre les projets de développement et de valorisation des communes.
- Orienter les projets potentiellement éligibles au programme LEADER (cf point suivant).

2) Accompagnement dans le cadre du Programme LEADER

Perspectives 2023 :

- Accompagner les porteurs de projets dans la complétude administrative de leurs dossiers de demande de paiement.
- Réaliser un bilan de la programmation 2015-2022 pour mieux communiquer sur le programme LEADER.
- Affiner la stratégie LEADER définie à l'occasion d'une large concertation en 2022 et conventionner avec la Région Occitanie sur une stratégie et des fiches actions finalisées.
- Organiser des groupes de travail pour élaborer des grilles de sélection des projets.
- Animer le territoire pour faire émerger des projets répondant à la nouvelle stratégie.
- Accompagner les porteurs de projets répondant à la nouvelle stratégie pour des sélections au second semestre 2023.

II - Animation et développement territorial

SITE REMARQUABLE DU GOUT « Les Olivettes du Pays de Nîmes »

Perspectives 2023

- Participation à l'organisation d'un événementiel « Cont'Olive »
- Participation aux actions collectives des 5 SRG
- Participation à la vie associative (AG, appel à cotisation, dossier de subventions CD 30...)
- Coordination d'un éducteur
- Animation du réseau d'adhérents de l'association
- Aide à la mise à jour des outils de communication (site, plaquettes, newsletter, ...)

DESTINATION VIGNOBLES ET DECOUVERTES COSTIERES DE NIMES :

Réalisé 2022 :

- Communiqué de presse sur le renouvellement de la destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes
- Mise à jour fichier des adhérents et transmission au CRTL Occitanie

Perspectives 2023

- Animer le réseau et développer des offres oeno-touristiques.
- Rencontrer régulièrement chaque labellisé et tenir un listing à jour des adhérents avec présentation détaillée de leur offre actuelle et des possibilités/volontés de développement. Enjeu : avoir un état de l'offre oenotouristique et se fixer des objectifs.
- Organiser 1 à 2 fois par an des rencontres, éductours, formation à destination des membres du réseau (ou élargis à des réseaux agritouristiques selon la thématique).
- Accompagner les labellisés en partenariat avec l'Office de tourisme de Nîmes et Beaucaire Terre d'Argence dans l'objectif de créer des offres répondant aux attentes de différentes cibles (clientèles individuelles, groupes et affaires, ..)
- Mobiliser les membres autour du Fascinant week-end, événement phare de la destination.

CYCLOTOURISME

Réalisé 2022 :

- Points avec le service tourisme et mobilité douce de Nîmes Métropole, transmission de l'ensemble des dossiers suivis par le PETR.

Perspectives 2023 : Cette action ne sera pas poursuivie en 2023

Les membres du bureau proposent que les missions soient directement conduites par les EPCI

- Conception boucles et animation territoriale
- Suivi/veille qualité et mise à jour parcours et outils de communication existants
- Accompagnement des communes dans le développement d'itinéraires découverte (Fons, Redessan, Bezouze, Marguerittes, Manduel...) et de la CCBTA (boucles autour de la Via Rhôna.
- Appui au développement d'itinéraires touristiques régionaux (Via Rhôna, Régordane...)

GUIDE DU ROUTARD GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Perspectives 2023

Le PETR coordonnera avec les offices de tourisme la distribution du stock restant de guides du Routard sur le territoire Garrigues et Costières de Nîmes.

Pour information : 2/3 diffusés. Reste : 62 cartons + 26 non récupérés.

III - La préservation, la restauration et la valorisation du Patrimoine à travers :

1 – RECENSEMENT PARTICIPATIF DU PATRIMOINE

Perspectives 2023 :

- organiser une rencontre pour animer le réseau d'acteurs-contributeurs autour d'un projet commun,
- développer le réseau du recensement participatif aux communes non touchées par la démarche par la poursuite des visites terrains,
- créer du lien entre recensement participatif et Inventaire régional en approfondissant les données.

2- ETUDES D'INVENTAIRE

Perspectives 2023 :

- continuer les recherches sur le patrimoine religieux des communes restantes,
- envisager l'unification future de ces études dans un recueil,
- poursuivre le travail sur le patrimoine ferroviaire par l'organisation de repérage terrain avec l'Inventaire régional et ses partenaires,
- poursuivre le repérage topographique sur la commune de Bernis.

3- MEDIATION / VALORISATION :

Perspectives 2023 :

- diffuser les Focus Patrimoine pour chaque édifice étudié depuis 2020,
- réaliser 3 autres livrets Découverte du Patrimoine pour les communes ayant finalisé leur recensement,
- enrichir le portail de valorisation en modérant les fiches renseignées et en poursuivant l'ajout des données issues de recensement pré-existants.
- Proposition de réaliser un jeu de 7 familles valorisant un élément du patrimoine de chacune des 44 communes.

IV – Actions transversales :

- 1- Poursuivre l'animation d'un Comité conseils Restauration du Patrimoine
- 2- Mettre en place un Conseil de Développement
- 3- Organiser une nouvelle conférence des maires

4 - Participations/contributions du PETR :

- Matinales de Nîmes Métropole quand la thématique est en lien avec une des missions du PETR
- Comité de Pilotage du projet de création du Port à Fourques
- Comité d'appui de l'ACEGAA -DLA
- Rencontres Techniques et conférence Nationale des Pays et Pôles Territoriaux
- Rencontres LEADER France
- Participation au Joli Mois de l'Europe
- Assemblée des Territoires et ateliers
- SPOTT Camargue
- Réseau des Eco-acteurs du SMGG
- Stratégie Tourisme de la CCBTA et de NM
- Club mobilité piloté par l'Agence d'Urbanisme
- Comité de pilotage Grand Site Occitanie Nîmes Pont du Gard Uzès.
- Appel à Projet Plan Climat
- PAT Nîmes Métropole
- PCAET CCBTA et NM

5 - Communication :

- Réaliser une plaquette de présentation du PETR
- Actualisation du site internet : www.petr-garriguescostieres.org
- Animation de la page facebook du PETR
- Envoi de newsletters
- Rédaction et diffusion d'un bilan d'activités annuel en début d'année pour l'année écoulée.

✓ Prévisions budgétaires pour 2023

• Fonctionnement – Dépenses

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitre	Projection budget 2023
011 Charges à caractère général	Ce chapitre était en hausse en 2022 (+13 000€) avec des projets de communication plus importants (Guide du Routard, candidature LEADER...).	Ce chapitre sera en baisse en 2023 malgré des augmentations importantes de toutes les charges (location, fournitures administratives, service de paie...).
012 Charges de personnel	Ce chapitre est stable depuis 2021 (-9 000€) avec deux postes non pourvus dans le réalisé 2022.	Stable pour 2023. Deux recrutements en cours. Un à lancer sur l'animation de réseaux agritouristiques. Evolutions de salaire à prévoir pour assurer une plus grande stabilité dans l'équipe. Appui d'un stagiaire longue durée.
65 Autres charges de gestion courante	Ce chapitre était en baisse en 2022 avec les dernières dépenses liées à Coop Carto.	Ce chapitre sera en baisse en 2023 sans dépenses liées au projet Coop Carto.
66 Charges financières	Chapitre à zéro	Les éventuels frais liés à l'ouverture d'une ligne de trésorerie en 2023 seront à prévoir en 2024
67 Charges exceptionnelles	Chapitre très faible en 2022	Augmentation importante à prévoir pour provisionner les charges liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs si le PETR ne percevait pas la totalité des subventions rattachées aux exercices 2022 et 2023. (20% des subventions attendues).
042 Opérations d'ordres (de transfert entre section)	Dépenses stables	Dépenses stables prévues en 2023
022 Dépenses imprévues	Dépenses nulles compte tenu de l'absence de besoin d'y recourir.	Inscription budgétaire permettant notamment d'équilibrer le budget de fonctionnement.
023 Autofinancement	Dépenses nulles compte tenu de l'absence de besoin d'y recourir.	Inscription budgétaire permettant d'équilibrer la section d'investissement.

• Fonctionnement – Recettes

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitre	Projection budget 2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	Le résultat de fonctionnement reporté en 2022 était de 147 615,88 €.	Le résultat de 2022 est attendu comme excédentaire. Le résultat reporté sera donc supérieur à 147 615.88 €
013 Atténuation des charges	La part agent des tickets restaurants a été intégrée dans ce chapitre depuis 2019 (avant au chapitre 75). Ce chapitre est resté stable en 2022	Ce chapitre sera plus faible en 2023.
74 Dotations et participations	Ce chapitre, était en baisse dans le BP 2022 par rapport à 2021	Il sera à nouveau en baisse en 2023. Pas d'augmentation des cotisations des EPCI. (Courrier de NM pour les 3 prochaines années).
75 Autres Produits	Montants stables depuis 2019.	Montants stables.
77 Produits exceptionnels	Quasiment nul en 2022.	Quelques produits liés au guide du Routard à prévoir en 2023.

Investissement

La section investissement du budget du PETR est faible et calibrée au regard des missions et besoins de la structure.
Dépenses : l'essentiel des dépenses est lié aux dépenses de matériels pour pourvoir aux besoins des agents en termes de mobilier de bureau et de mobilier informatique.

Recettes : les recettes sont composées des amortissements et du solde d'exécution de la section d'investissement permettant d'équilibrer le budget sans autofinancement. En 2022, les dépenses ont essentiellement porté sur le remplacement de deux ordinateurs portables. Cette section sera stable en 2023.

✓ Présentation des engagements pluriannuels

Le syndicat mixte n'a pas d'engagement pluriannuel et ne prévoit pas d'y recourir en 2023.

✓ Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte n'a jamais eu recours à l'emprunt.

Le budget 2023 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

En revanche l'ouverture d'une ligne de trésorerie sera envisageable selon les délais de paiement des demandes de cofinancement LEADER.

✓ Structure des effectifs

- Répartition des effectifs

Le PETR dispose fin 2022 de 7 postes ouverts répartis ainsi :

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste Occupé	Dates du contrat	Agent
C	Adjoint Administratif	Administrative	Temps complet	Assistante Administrative et comptable	Titulaire depuis le 21/09/2020	Déborah RUBIO
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Directrice	CDD du 05/03/2022 au 04/03/2025	Audrey MARIN
A	Attaché de conservation	Culturelle	Temps complet	Chargée d'inventaire du Patrimoine	CDD du 02/09/2021 au 31/12/2022 Renouvellement possible au 01/01/2023	Alice BOURGES
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargée de mission LEADER	CDD du 03/01/2022 au 02/01/2024	Salomé MIGNOT-RAGUIN
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargé de mission LEADER	Départ de l'agent au 08/01/2023	Clélia BAYARD / Recrutement à venir
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Recherche de financements et contractualisation		Recrutement à venir
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargé de mission tourisme		Recrutement à venir

Evolutions en 2023 :

- Recrutement sur le Poste de chargé de mission LEADER.
- Recrutement sur le Poste de chargé de mission Recherche de Financements et contractualisation.
- Recrutement sur le Poste de chargé de mission animation et développement territorial

- Régime indemnitaire des agents

Le RIFSEEP voté en 2018 exclu les agents contractuels des bénéficiaires de l'IFSE. Le salaire, négocié à la signature du contrat, pouvant absorber une partie relative aux fonctions et à l'expertise recherchée.

Cependant, ce choix peut poser des difficultés si l'agent contractuel est titularisé puisqu'il devra être repris sur le même indice en ajoutant un régime indemnitaire. Ainsi, il est proposé d'envisager d'instaurer à compter du 1^{er} mars 2023 la mise en place du RIFSEEP progressif pour les contractuels.

Agent	Catégorie/Grade	Qualité	Indice Brut	Indice Majoré	IFSE	CIA
Déborah RUBIO	C- Adjoint administratif	Titulaire	404	365	402.50	Versement annuel Montant variable
Clélia BAYARD	A - Attaché territorial	Contractuel -CDD	561	475	/	Versement annuel Montant variable
Audrey MARIN	A - Attaché territorial	Contractuel -CDD	821	673	/	Versement annuel Montant variable
Salomé MIGNOT-RAGUIN	A - Attaché territorial	Contractuel -CDD	518	445	/	Versement annuel Montant variable
Alice BOURGES	A - Attaché conservation du patrimoine	Contractuel -CDD	525	450	/	Versement annuel Montant variable

- **Avantages :**

- Le syndicat mixte a mis en place depuis 2017, des tickets restaurants pour les agents titulaires et contractuels, d'une valeur unitaire de 6 € avec une prise en charge à hauteur de 60 %.
- Depuis 2019, le PETR peut apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans le domaine de la santé pour les agents ayant souscrit des contrats et règlements labellisés. Cependant, depuis fin 2022, aucun agent ne dispose d'un contrat éligible lui permettant de bénéficier de cet avantage.

- **Evolution prévue des dépenses de personnel en 2023 :**

Deux agents seront recrutés dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

Un recrutement pour l'animation des réseaux agritouristiques est à prévoir.

Des évolutions des dépenses de personnel pourront avoir lieu suite aux recrutements, renouvellement de contrats et entretiens professionnels.

A noter également le recours à un stagiaire dès le premier trimestre 2023 pour appuyer la mission inventaire du patrimoine du PETR.

- **Répartition des missions en 2023 / Equipe salariée :**

- Animation et gestion du programme LEADER : 2 ETP :
Clélia Bayard : 0,8 ETP (temps partiel à la demande de l'agent) jusqu'au 09/01/23

Recrutement au premier trimestre 2023 sur un poste à temps complet, ce qui permettra de renforcer les actions de communication sur le programme LEADER

Salomé MIGNOT-RAGUIN : 1 ETP

- Animation actions PETR
Suivi des missions, accompagnement porteurs de projets publics, contractualisation, communication, tourisme, partenariats et actions diverses :
Audrey MARIN : 0,5 ETP
- Accompagnement porteurs de projets publics, contractualisation :
Recrutement au premier trimestre 2023 : 1 ETP
- Inventaire du patrimoine :
Alice BOURGES : 1 ETP
- Animation et développement territorial :
Recrutement à prévoir. Durée du contrat et temps de travail à définir.
- Direction (Management, suivi administratif et comptable) :
Audrey MARIN : 0,5 ETP
- Assistance administrative et comptable :
Déborah RUBIO : 0.8 ETP
Suivi communication (Site internet, facebook, newsletter...) :
Déborah RUBIO : 0.2 ETP

✓ **Indemnités, cotisation retraite et frais des élus**

Les dépenses représentent un coût total d'environ 30 696.34 € en 2022. Elles devraient rester stables en 2023.

